

Encore une histoire de voile ? - 1/1

Depuis quelques jours il est de nouveau question du port du voile dans les écoles, collèges et lycées. Alors que la loi est claire au sujet de la laïcité, tout un débat apparaît autour de ce signe d'appartenance à la religion musulmane. Quelles sont les limites de la laïcité ?

Tout ce qui touche de près ou de loin aux religions représente un sujet sensible à aborder. Ainsi depuis quelques jours de longs articles dans les journaux ou des reportages à la télévision relancent le sujet concernant le port du voile dans les établissements scolaires. De nombreux portraits de jeunes filles musulmanes nous sont présentés et nous pouvons voir quotidiennement leur parcours de femme voilée. Mais que signifie exactement le port du voile ? Pourquoi tant de questions autour de la photo d'identité ?

Les femmes pratiquantes de la religion musulmane doivent porter le voile. La règle reste néanmoins différente selon les autorités religieuses. Ils nous a été donné de voir récemment qu'en Afganistan elles ne pouvaient laisser paraître que leurs yeux, ailleurs ce sont justes les cheveux qui doivent être couverts, enfin certaines ne portent rien du tout. La polémique naît justement de ces différences entre les pays. En effet comment savoir si le port du voile n'est pas un moyen de s'identifier voire même au delà de provoquer ? Chacun a le droit de vivre sa religion comme il l'entend mais il ne doit pas l'afficher clairement. C'est ce qui a été dénoncé par certains chefs d'établissements qui se sont plaints du port du voile de certaines de leurs élèves. Certaines furent exclues mais bien vite les associations de parents ont protesté et elles ont pu pour la plupart regagner les rangs de classe. Mais le problème est bien là, en tenant compte de la loi de la laïcité dans les établissements publics français, n'y a-t-il pas à ce moment là une tolérance qui pourrait remettre en question les textes. Le ministre de l'Education Nationale Luc Ferry s'est prononcé pour une laïcité sans faille, à ce moment là il faudrait éliminer tout voile, croix, étoile et tout signe distinctif d'une religion. Mais il est impossible de savoir quelles sont les intentions d'une personne qui arbore un signe religieux. De plus la réponse pour certain est facile, à savoir, par exemple, pour une croix, celle-ci peut être en effet considérée comme un élément de mode faisant partie d'une panoplie portée par une personne totalement athée...

Un article de loi stipule que la photo d'identité doit représenter la personne tête découverte. A savoir on ne peut pas porter de chapeau, de casquette ou de voile dessus. Cela pose problème aux pratiquantes musulmanes qui se disent obligées de porter ce même voile tout le temps et y compris sur les photos d'identité. De nombreuses revendications ont été faites mais le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy a refusé de modifier la loi.

Le problème est donc bien présent et alimente la plupart des débats. Dans un soucis de diversité culturelle de notre pays nous ne pouvons empêcher les adhérents d'une religion de suivre les chartes de cette dernière sauf si celles-ci sont imaginaires et que le port d'un insigne est en fait une provocation.